noble George de Villeneufve-Pompierre, seigneur et baron de Joux, écuyer de la grande écurie de Monseigneur, fils du frère unique du Roi et commissaire ordinaire de son Altesse, savoir : aucune sienne maison-forte appelée de la Noyrie, avec ses consistances et dépendances, consistant en maisons hautes, moyennes et basses, chambres, étables, galeries et autres maisons y joignant appelés fournier, granges, étableries, caves, terres, jardin, verger, moulin, battoir à chanvre, colombier, prés, bois tant de haute futaie que taillis, hermages, sis en la paroisse de Joux, appelée la Noyrie, avec les rentes, revenus. droits seigneuriaux, dépendant de la rente de la Noyrie. pour le prix de 2,166 écus, deux tiers et à la charge d'une pension annuelle due aux abbés d'Ainay de 13 écus, un tiers, au sort principal de 446 écus, deux tiers. Cet acte fut passé en présence de noble Adrian Bec, écuyer. seigneur de la Roussière et Gautier, de noble Pierre de Sarron, écuyer, seigneur des Forges et de noble Claude de Fournillon, seigneur de Butery et l'Espinasse.

Vicomte Paul DE VARAX.

(A continuer).